

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 08 JUILLET 2026**

(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

Cette note constitue une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Conseil consultatif de la vie associative. Remplacement d'un membre.
Synthèse: Il s'agit de remplacer, au sein du Conseil consultatif de la vie associative, Thérèse MOSSOUX qui a remis sa démission, par une autre personne à proposer par Alternative-plus.
2. Récréaspa. Modifications du règlement d'ordre intérieur.
Synthèse: Les modifications par rapport à la version précédente sont mises en évidence (en vert).
3. Appel à projets "Mise en œuvre d'un plan local de propreté 2026" en Wallonie. Demande de subsides pour la concrétisation de 4 actions du Plan Local de Propreté (PLP). Délibération du Collège communal attestant l'engagement de celui-ci à mettre en œuvre le PLP et l'outil clic 4 Wapp, et plus spécialement les actions proposées dans le cadre du présent appel à projets. Prise d'acte du Conseil communal.
Synthèse: Conformément à l'article L1123-23, 12° du CDLD, la candidature de la commune aux appels à projet est communiquée, pour prise d'acte, au conseil communal lors de sa plus prochaine séance.
4. Convention de partenariat avec l'Athénée Royal Ecole d'Hôtellerie de Spa et l'asbl Domaine de Bérinzenne pour « l'Ecole du dehors ».
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de conclure une convention de partenariat avec l'asbl Domaine de Bérinzenne et avec l'Athénée Royal Ecole d'Hôtellerie de Spa en vue de collaborer à l'élaboration de séances d'« Ecole du dehors » pour les élèves de maternelle et de primaire des deux implantations de l'AREH.
5. Convention à conclure avec l'asbl "Les Écoles Catholiques de Spa", relative à diverses interventions de la Ville au profit des élèves.
Synthèse: Il est proposé de marquer son accord sur les termes d'une convention à conclure avec le pouvoir organisateur de l'école libre Roi Baudouin. La Ville s'engage à rembourser les frais exposés par le pouvoir organisateur pour le transport de ses élèves de et vers la piscine (4 trajets aller-retour par semaine) et à intervenir à hauteur de 12€ par élève et par an pour des activités extrascolaires, ce montant correspondant approximativement à celui consacré par la Ville aux élèves de son école communale.
6. Convention à conclure avec la Zone de Police du Pays de Herve relative à l'engagement d'une coordinatrice CSIL-R.
Synthèse: Chaque commune doit disposer d'une CSIL-R (cellule de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme). Afin de professionnaliser cette mission, il est proposé de recourir aux services d'une coordinatrice CSIL-R engagée à temps plein par la Zone de Police du Pays de Herve, en concluant une convention avec cette dernière.
7. Taxe sur la délivrance de documents administratifs et les prestations administratives (population, état-civil, étrangers). Exercices 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'adapter le règlement pour que les certificats de composition de ménage sollicités dans le cadre d'une demande d'aide alimentaire soient dorénavant délivrés gratuitement. Le règlement abroge également la taxe sur la délivrance des carnets de mariage puisqu'elle n'existe plus en pratique.

8. Biens communaux. Appel à manifestation d'intérêt pour l'octroi d'un droit d'emphytéose sur l'immeuble du Casino de Spa.
Synthèse: La Ville de Spa est propriétaire du complexe immobilier sis rue Royale 4 à Spa, comprenant notamment le Casino, qui nécessite des travaux de rénovation importants lesquels incombent actuellement à la Ville. Afin d'éviter une prise en charge directe de ces investissements par la Ville, celle-ci envisage de constituer un droit réel d'emphytéose sur la partie « Casino » de l'immeuble. L'emphytéote serait chargé de réaliser les travaux et mettrait ensuite les lieux à disposition de l'exploitant du Casino. Dans cette perspective, la Ville envisage de recourir à une procédure de publicité sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), sans définition préalable exhaustive de son besoin dans un cahier des charges, et sans montant minimal d'investissement, dans une logique de valorisation de son patrimoine et de mise en concurrence d'idées et de projets. L'exploitant du Casino a été informé de ces intentions et a eu l'occasion de faire parvenir ses observations. Il fournira d'ici la séance l'annexe 4, qui sera transmise aux conseillers communaux sans délai.
9. Expropriation pour cause d'utilité publique du Britannique et de la Maison Blanche. Initiation de la procédure, approbation du dossier d'expropriation actuel, approbation de l'exposé des motifs, délégations au Collège communal pour compléter le dossier d'expropriation et pour poursuivre la procédure d'expropriation.
Synthèse: Il est proposé d'initier une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique du Britannique et de la Maison Blanche, d'approuver l'exposé des motifs et de donner délégation au Collège communal pour compléter le dossier d'expropriation et pour poursuivre la procédure d'expropriation.
La reconnaissance internationale à l'Unesco implique une responsabilité particulière des pouvoirs publics en matière de préservation du patrimoine, des paysages et des éléments constitutifs de la Valeur Universelle Exceptionnelle de la Ville, et la maîtrise publique de bâtiments emblématiques du patrimoine tels que le Britannique et la Maison Blanche, participe directement à cette ambition. Diverses affectations publiques pertinentes sont envisagées pour chacun de ces deux sites.
10. Séance du Conseil communal du 11 juin 2026. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Pas de changements par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 26 juin.
11. Communications.
Synthèse: - Arrêté ministériel (17/06/2026) approuvant le règlement-taxe sur les commerces de nuit et le règlement-taxe sur le séjour adoptés par le Conseil communal le 28/05/2026.
- Vérification trimestrielle de l'encaisse du directeur financier. Communication du procès-verbal du 22/06/2026.
- Arrêté ministériel (29/06/2026) approuvant la première modification du budget communal de l'exercice 2026.